

GUIDE PRATIQUE POUR PARTICIPER À LA SÉANCE D'AFFECTATIONS DU 6 JUILLET 2026

IMPORTANT – CHANGEMENT DE LIEU

Personnel de soutien aux services directs aux élèves

Technicien(ne) en travail social
Technicien(ne) en éducation spécialisée
Technicien(ne) en service de garde et en milieu scolaire
Éducateur/trice en milieu scolaire, classe principale
Éducateur/trice en milieu scolaire
Préposé(e) aux élèves handicapés

Date	6 juillet 2026
Lieu	Centre administratif du CSSPI (Porte 11 accessible via le stationnement arrière) 550, 53 ^e avenue Montréal, Qc H1A 2T7
Heure	Ouverture des portes à 7h45, début de la séance vers 8h30
Salariés visés par cette séance	1) Salariés en disponibilité 2) Salariés visés par une protection salariale 3) Ensemble des salariés réguliers (Liste blanche) 4) Salariés mis à pied depuis moins de 2 ans (Liste mauve) 5) Salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche (Liste rose) 6) Salariés réguliers ayant complété leur période d'essai et souhaitant se choisir une affectation temporaire pour l'année (clause 7-1.27) Les salariés <u>qui ne se retrouvent pas sur la liste de priorité d'embauche du 1^{er} janvier 2026 ne doivent pas se présenter à la séance du 6 juillet</u>. Les postes demeurés vacants à la suite de cette séance seront affichés sur le portail 7 juillet. Les salariés hors-liste pourront alors manifester leur intérêt sur le ou les postes de leur choix.

Les employés du secteur général, tels que les **SURVEILLANTS D'ÉLÈVES (ou du dîner), dont le nom figure sur la liste d'ancienneté ou sur la liste rose ET qui ont reçu personnellement un courriel les invitant à participer à la séance**, sont également les bienvenus. Ils peuvent se présenter s'ils souhaitent exercer leur droit de parole sur l'une de ces trois options (dans le cas contraire, ils ne doivent pas se présenter) :

- 1) Éducateur(trice) en milieu scolaire, à **condition d'être préalablement préqualifié(e)**;
- 2) Préposé(e) aux élèves handicapés en cumul avec leur poste de surveillant(e) d'élèves à **condition que les postes n'occasionnent pas de conflit d'horaire et que le cumul n'excède pas 40 heures**;
- 3) Préposé(e) aux élèves handicapés en **rétrogradation** (c'est-à-dire quitter leur affectation de SDD)

Horaire de la journée* :

7h45 à 8h30 : Accueil à la **porte 11 du Centre administratif du CSSPI**

Durant cette période, la liste des postes vacants et les cocardes seront distribués. Pour les employés qui étaient présents à la séance des 25 et 26 juin 2026, une nouvelle cocarde vous sera remise et c'est celle-ci qui devra être utilisée si vous souhaitez manifester votre intérêt pour un nouveau poste et/ou participer à la séance des remplacements (clause 7-1.27).

8h30 à 10h30 (Rang 1 à 1746) : Début de la séance d'affectation pour :

- 1) L'ensemble des salariés réguliers (**Liste blanche**)

10h45 à 12h00 (Rang 1 à 1746): Séance d'affectation pour les salariés réguliers de la liste blanche ayant complété leur période d'essai et souhaitant se choisir un remplacement temporaire pour l'année (clause 7-1.27)

12h00 à 12h45 : Pause du dîner

12h45 à 13h15 (Liste rose pour les rangs 1747 à 2086): Accueil à la **porte 11 du Centre administratif du CSSPI** Durant cette période, la liste des postes vacants et les cartons d'ancienneté seront distribués.

À partir de 13h15 (Liste rose pour les rangs 1747 à 2086): Début de la Séance d'affectation pour les salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche.

*Prenez également note que les horaires sont à titre indicatif et qu'il est possible que des circonstances hors de notre contrôle entraîne des changements. Il serait donc préférable que vous vous rendiez disponible pour une période plus longue en cas de besoin.

*****IMPORTANT**

Tous les nouveaux postes créés entre le 27 juin 2026 et le 6 juillet 2026 seront offerts à cette étape.

Le salarié régulier dans le secteur des services directs aux élèves ayant eu droit de parole aux séances des 25 et 26 juin ne pourra parler que sur les postes portant la mention : **NOUVEAU** ou sur les postes qui se libèrent séance tenante le 6 juillet.

Veuillez noter que les documents sont également disponibles sur le [Portail Employé](#) dans la section : *Services des Ressources humaines/Documents/séances d'affectation/2026-2027/Séance en présentiel du 6 juillet 2026.*

Procuration

Si vous ne pouvez être présent à la séance, vous pouvez désigner une tierce personne pour vous représenter lors de votre tour de parole. Pour se faire, veuillez compléter le [formulaire en ligne](#) dont le lien se retrouve sur le Portail Employé dans la section des séances. N'oubliez pas de fournir à la personne qui vous représente les caractéristiques des postes pour lesquels vous pourriez avoir de l'intérêt. La personne devra, lors de votre tour de parole, spécifier qu'elle parle en votre nom suite à la procuration que vous aviez complétée.